

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINALDésignation de l'entreprise SARL ARTIHOMENéant ☐ *Adresse de l'entreprise 250 route de la Touffière 74370 FILLIERENuméro SIRET* 8 9 2 1 1 8 1 7 5 0 0 0 1 7Durée de l'exercice en nombre de mois* 12Durée de l'exercice précédent* 12

				Exercice N clos le 31/12/2024	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	26 888	030	7 774
	Immobilisations financières* (1)	040	3 010	042	1 250
	Total I (5)	044	29 898	048	9 024
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	2 083	052	2 083
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	12 225	070	12 225
		072	7 097	074	7 097
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	62 385	086	62 385
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	83 792	098	83 792
Total général (I + II)		110	113 691	112	9 024
					104 667
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			7 500
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			750
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			8 562
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136			45 558
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			62 371
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			1 725
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			10 330
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)	169	4 204		29 031
	Comptes courants d'associés	173			679
	Autres dettes	175			528
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			42 295
Total général (I + II + III)		180			104 667
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ARTIHOMENéant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2024

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS ET CHARGES DIVERS		B - RÉSULTAT FISCAL		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210							
	Production vendue	biens	215	214	331 498						
		services*	217	218							
		intracommunautaires									
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)	La gestion	222							
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224							
	Subventions d'exploitation reçues			226							
Autres produits			230	544							
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	332 043						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234								
	Variation de stocks (marchandises)*		236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	124 448							
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240	709							
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 7 705 - mobilier :)	242	72 575							
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 784	244	2 175					
	Rémunérations du personnel*		250	79 165							
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252								
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)	255	254	3 531						
	Dotations aux provisions		256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262	3						
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260									
Total des charges d'exploitation (II)				264	282 609						
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	49 433						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	5 515							
	Produits exceptionnels	(IV)	290								
	Charges financières	(V)	294	1 250							
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347								
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348								
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	8 140							
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	45 558						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	45 558	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318								
	Provisions non déductibles*		322								
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	8 140							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		330	1 250						
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249	251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999								
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997							
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987							
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989							
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44. septecies)	993							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. sexdecies)	992									
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647						
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648						
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990						
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649							
Dédut° exception. simulateur de conduite (art 39 decies F)			641								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	54 948	354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356							
	Déficits antérieurs reportables : * 5 388 dont imputés sur le résultat :				360	5 388					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	49 560	372					

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTIHOME

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 104 667 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 45 559 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/02/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,*
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,*
- indépendance des exercices.*

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans*
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans*
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans*
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans*
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans*
- * Matériel informatique : 3 ans*
- * Mobilier : 10 ans*

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	5 775	21 113		26 888
Immobilisations financières	1 250	1 760		3 010
Total	7 025	22 873		29 898
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 242	3 532		7 774
Immobilisations financières		1 250		1 250
Total	4 242	4 782		9 024
ACTIF NET				20 874

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		21 113	1 760	22 873
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		21 113	1 760	22 873
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 21 083 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 760		1 760
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 225	12 225	
Autres	7 098	7 098	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	21 083	19 323	1 760
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dépréciation des actifs

Dépréciation des immobilisations

Une dépréciation des participations de la COOPERATIVE DE L'OURS a été constatée au 31/12/2024.
La société est en liquidation judiciaire.

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 75,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 40 570 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 330	10 330		
Dettes fiscales et sociales	29 032	29 032		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 208	1 208		
Produits constatés d'avance				
Total	40 570	40 570		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	679			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 679 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 612
Charges sociales - charges à payer	16 395
Etat - autres charges à payer	292
Clients - rrr à accorder	268
Total	18 568